

Commune d'ETTERBEEK
Monsieur Alex MAGOTTEAUX
Urbanisme
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U06/YS/AM/7346
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.98/s.393
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 101. Modification de la façade et réaménagement.

En réponse à votre lettre du 31 mai 2006, en référence, reçue le 1^{er} juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 juin 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas formulé d'objection particulière sur les interventions projetées, similaires à celles autorisées dans le cadre du permis d'urbanisme octroyé en février 2004 (partiellement réalisées?).

Suite au rachat de l'immeuble par un nouveau propriétaire, la seule modification apportée au projet précédent consiste en la construction d'une nouvelle cheminée d'évacuation des gaz brûlés en toiture, entourée d'une claustra en bois peint dans le même ton que les façades.
La CRMS ne s'oppose pas à cette intervention vu que l'impact visuel de la cheminée sera limité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier), A.A.T.L. – D.U.